

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  **LA COUPE\***  **L'ARRACHAGE\***  
 **LA CUEILLETTE\***  **L'ENLÈVEMENT\***

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (SM Conservatoire botanique pyrénéen)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : LARGIER Gérard, directeur général des services

Adresse : N° ..... Rue ..... Vallon de Salut, BP 70315  
 Commune ..... Bagnères-de-Bigorre Cedex  
 Code postal ..... 65203

Nature des activités : Connaissance sur la flore, la faune, les végétations et les habitats, gestion, diffusion et valorisation de données, contribution à la gestion, conservatoire (flore, faune, ressources phylogénétiques sauvages, végétations, habitats et espaces) et à la restauration écologique ; appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation, communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs

Qualification : CBN agréé par le Ministère de la transition écologique au titre des articles L.414-10 et R.416-1 du code de l'environnement.  
 arrêté ministériel du 22/08/2008 (JO 12/09/2008) prorogé par AM du 31/12/2020 (JO 20/01/2020)

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Toutes espèces de flore et de fonge protégées		- récolte de semences, de boutures et de spores par échantillonnage adapté selon la taille des populations et la diversité stationnelle ; - exceptionnellement, arrachage d'individus entiers lors d'opérations de sauvegarde de populations - prélèvement de toute ou partie de spécimens pour vérification de l'identification et étude taxonomique - prélèvement non destructeur de matériel adapté pour étude génétique
B2		- détention de spécimens en collections d'herbiers provenant de dons et dépôts de personnes morales, publiques ou privées, ou physiques, comprenant des spécimens d'espèces protégées collectés avant la mise en place de la réglementation ou après mais sans les autorisations nécessaires.
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens  
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : mise en œuvre des missions de conservatoire botanique national dans le cadre de l'agrément et dans le respect des politiques conduites par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : 2023-2024

ou la date : .....

### E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION \*

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : .....  
siège CBNPMP : banque de semence, cultures conservatoires, herbier BBF (<http://sweetgum.nybg.org/science/ih/herbarium-details/?irn=124333>); antennes CBNPMP : herbier ;  
CBN Sud-Atlantique : banque de semences (doublons sauvegarde) ; Instituts/laboratoires de recherche partenaires ; échantillons études génétiques et conservation en banque d'ADN ...

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place   
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : .....

banque de semences et cultures conservatoires

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : .....

selon programmes de conservation et après avis instances scientifiques concernées (CNPV pour les espèces visées par un plan national d'actions, CSRPN)

Suite sur papier libre

### E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : prélèvements manuels la plupart du temps, sauf cas exceptionnels de récolte mécanisée (messicoles ; sauvegarde d'individus entiers)

Actions de conservation ; en règle générale : récolte de semences, de boutures et de spores par échantillonnage adapté selon la taille des populations et la diversité stationnelle ;  
exceptionnellement, arrachage d'individus entiers lors d'opérations de sauvegarde de populations

Inventaires et études taxonomiques ; prélèvement de toute ou partie de spécimens pour étude et vérification de l'identification

Etudes génétiques : prélèvement non destructif de matériel adapté à l'étude

Suite sur papier libre

### F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \*

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : diverses formations en biologie et écologie (licence, master, ingénieur ou docteur) et  
formations techniques (jardinier, BTS horticulture, gestion et protection de la nature...)

Formation continue en biologie végétale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Région Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Départements : Occitanie : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82 ; Nouvelle-Aquitaine : 64

Cantons : .....

Communes : .....

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

... Les opérations courantes de conservation et connaissance ne mettent pas en danger les populations prélevées.

... Les autres opérations s'inscrivent obligatoirement dans des processus de maintien d'un état de conservation favorable in situ (plans nationaux ou régionaux d'actions, mesures

... compensatoires, mesures réglementaires), préparées en relation étroite avec les services de l'Etat.

Suite sur papier libre

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Prévu dans le dossier de demande de renouvellement d'agrément ministériel (échéance juillet 2022) remis au Ministère et communiqué aux DREAL Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

Actions courantes de conservation (banque de semences) et de connaissance (herbier) : liste des accessions en banque de graine et en herbier

Actions donnant lieu à des réimplantation et renforcement de populations : comptes rendus spécifiques liés aux opérations concernées

Actions d'études taxonomiques et/ou génétiques : rapports relatifs à ces opérations et publications s'il y a lieu.

Liste des actions annexée au dossier de renouvellement d'agrément

Données d'occurrence terrain des populations concernées gérées dans le système d'information du CBN et versées au SINP, via SINP Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bagnères-de-Bigorre

le 26/04/2023

Signature

